

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 DECEMBRE 2022

RELEVÉ DE DECISIONS

Membres présents :

Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO, Présidente de la LFH (pouvoir de Gérard JUIN, représentant des médecins) ; Pascal BOUCHET, Président de la COC (pouvoir de Pascal BOURGEAIS, Directeur Technique National) ; Jean-Marie BRINON, Président de la CNGC ; Olivier BUY, Président de la CNA.

Représentants clubs LFH :

Mathieu MARCHAND (mandat de Gérard LE SAINT), Brest ; Guillaume MARQUES (mandat de Yves GUERIN), Chambray ; Clément FORGENEUF, JDA Dijon ; Thierry WEIZMAN, Metz ; Laurent GODET, Nantes ; Gérard GUILLON (mandat de Ange FERRACCI), Nice ; Jean-Marie SIFRE, Paris 92 ; Jacques VALENTE (mandat d'Éric NICOLAO), Plan de Cuques ; Sophie PALISSE, Saint Amand (pouvoir de Perrine PAUL, Toulon St Cyr).

Aurélien DURRAFOURG (mandat de Laurent ASTIER), ATH ; Thomas DUTHILLEUL, Lomme Lille ; Grégory CAULIER, Sambre Avesnois ; Luc SARRAMEGNA, Saint-Maur ; Rémi CHAMBELIN, Toulouse ; Christian GUIDANI (mandat de Pascal JACQUET), Vaulx-en-Velin.

Représentant des entraîneurs : Christophe CASSAN (pouvoir de Sabrina CIAVATTI, représente des joueuses).

Absents excusés : Philippe BANA, Président de la FFHandball ; Jean-Luc BOSSE, Rennes ; Daniel HOURNON, Besançon ; Eric JULLIG, Bègles ; Olivier KRUMBHOLZ, Sélectionneur national de l'Équipe de France A ; Rémy LEVY, personnalité qualifiée ; Sylvain MAESTRINI, Bouillargues ; Jean-Christophe NAAL, Noisy-le-Grand ; Oumou NIANG-FOUQUET, Le Havre ; Jean PAMART, Bourg de Péage ; Christophe ROC, Clermont ; Patrick VERDIER, Palente Besançon ; Frédéric VIGNIER, Celles sur Belle ; Alexandre ZAUG, Mérignac.

Invités présents :

UCPHF : Pierre PRADEAU, directeur

7Master : Thibaut DAGORNE, directeur

FFHandball/LFH : Florence BARO, juriste FFHandball ; Vanessa KHALFA, responsable de la LFH ; Gwenhaël SAMPER, directrice juridique de la FFHandball.

Autres : François BENOITON

Le 21 décembre 2022, l'assemblée générale de la LFH s'est réunie sous forme de visioconférence.

Selon l'ordre du jour communiqué préalablement à ses membres, cette instance s'est prononcée sur les points figurant à cet ordre du jour, comme suit :

✓ **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2022**

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés ont validé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2022 de cette instance.

Ce procès-verbal ainsi adopté sera publié sur le site internet de la LFH.

✓ **Approbation des cahiers des charges diffusion médias (D1F et D2F)**

Les cahiers des charges diffusion médias ayant été validés par le comité de direction de la LFH, ils sont soumis pour approbation à l'assemblée générale de la LFH conformément aux dispositions du règlement intérieur de la ligue.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont validé à l'unanimité les cahiers des charges diffusion médias D1F et D2F.

✓ **Point sur la première partie de saison D1F et D2F**

- ***Dysfonctionnements du site Internet de la LFH***

Un point a été fait sur les problématiques rencontrées par les clubs durant cette première partie de saison. Ont été remontés des dysfonctionnements du nouveau site LFH notamment s'agissant des lives et des statistiques. La LFH a indiqué être pleinement consciente de ces dysfonctionnements, qui sont dus à la complexité de faire fonctionner ensemble le nouveau site Internet, GestHand et le logiciel Handvision, et tente de les solutionner avec des contraintes budgétaires qui ne permettent pas à l'heure actuelle de changer de logiciel.

- ***Situation des clubs de Fleury et Bourg-de-Péage***

Une information a été faite également sur les situations des clubs de Fleury et de Bourg-de-Péage et sur les dispositions dérogatoires qui ont été adoptées pour les joueuses de CFCEP (uniquement pour Fleury à date) et les dispositifs envisagés pour les joueuses professionnelles afin de faciliter leur retour à l'emploi avec néanmoins le souci de préserver l'équité des championnats.

Il a enfin été rappelé que les résultats obtenus par ces deux clubs ont été annulés et que les classements figurant sur le site de la LFH et sur celui de la FFHandball ont été mis à jour en conséquence, étant entendu que tous les clubs disposeront du même nombre de matchs joués à la fin de la phase aller puis à la fin de la phase retour des championnats.